

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-LES-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes, en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation : 08 septembre 2020

Présents : ARBONA JOY Loïc - BILLAUD Bernadette -- CASTIER Géraldine- COMBE Marcel - CONVERT Georges - - DEVEDEUX Pierre - DEVAUX Françoise - -- HILAIRE Sylvie - MONCORGER Didier - PELISSON Gérard - PIQUET David.

Absents excusés : DEPAUX-BRON Marie-Thérèse
BRUN Jean-Jacques
DURANTET Nadine donne pouvoir à PIQUET David
MIGNERY Patricia donne pouvoir à CASTIER Géraldine

Secrétaire de séance : COMBE Marcel

M. ARBONA JOY Loïc arrive à 18h40.

M. le maire demande s'il y a des observations à faire sur le dernier compte rendu.
Aucune remarque. Le compte rendu est validé.

M. le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) Projet mairie : demande de subvention dans la cadre du plan de relance auprès du Conseil Départemental, sur la globalité du projet

M. Pierre DEVEDEUX, maire, expose aux membres du conseil municipal que lors du dernier conseil, une subvention avait été déposée en comprenant uniquement la démolition et la dépollution du bâtiment puisque l'autre partie du projet avait fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Après consultation des services, il est préférable de demander la subvention sur le projet global en réajustant le plan de financement qui inclue la démolition et la dépollution.

Ce projet de nouvel équipement public consiste à :

- Rénover complètement l'ensemble du bâtiment (toitures, isolation chauffage, menuiseries, électricité, sanitaires, etc.) ;
- adapter l'aménagement aux usages prévus (espace commun partagé, salle de réunion, bureaux, ascenseur, etc.) intégrant la mise en accessibilité.

Ce projet sera réalisé en deux phases :

- **Phase 1 en 2020-2021 :**

- Démolition, dépollution
- Accessibilité du bâtiment Saint Louis
- Traitement du hors d'eau et hors d'air de l'ensemble du bâtiment
- Installation de la mairie.

- **Phase 2 : en 2021** : création d'un espace santé, d'une bibliothèque, d'un espace de rencontres et d'une salle de mariages.

Ce projet permet ainsi de répondre aux enjeux suivants :

- Renforcement du caractère de centralité du cœur du bourg
- Cohésion sociale, mixité des usages et des usagers
- Préservation du patrimoine existant avec la mise en valeur du parc.

La date prévisionnelle de début des travaux est programmée au 4^{ème} trimestre 2020. La durée des travaux (phase 1) est estimée à 18 mois.

Suite à la crise sanitaire, le conseil Départemental a débloqué une enveloppe supplémentaire de 15 millions d'euros qui seront versés aux communes sous forme de subventions afin de relancer l'économie ligérienne.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental sur un montant de 951 100 € HT qui correspond à l'estimation réalisée par le cabinet ARCATURE.

Plan de financement :

DETR (attribuée)	178 820 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes (sollicitée)	380 440 €
Département de la Loire (sollicitée)	201 620 €
Autofinancement : fonds propres	190 220 €
Montant total des travaux HT	951 100 €

A l'unanimité des membres, le conseil municipal **autorise** M. le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 201 620 €, **valide** le plan de financement proposé, **mandate** le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2) Installation d'une structure Street Work Out

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention avait été sollicitée lors du dernier conseil municipal pour des travaux qui ont été réalisés à l'école : remplacement des dalles bois et remplacement du sol PVC.

Le montant des travaux s'élève à 8 344.30 € HT soit 10 013.16 € TTC.

Pour un espace jeu qui va être installé aux « Ys » afin de compléter les équipements déjà en place pour un montant de : 4 015€ HT soit 4 818€ TTC par l'entreprise ESA qui fournit la structure et 4 688 € HT soit 5 625.60€ pour la pose réalisée par l'entreprise PJA. L'entreprise ESA soustraite la pose à PJA.

En effet, il convient de rajouter la pose de la structure qui n'avait pas été incluse dans la délibération n°37-2020 du 28/08/2020.

Ces travaux sont inscrits au budget primitif 2020 pour un montant total de 17 047.30 € HT soit 20 456.76 € TTC.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 6 818.92 € au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2021 correspondant à un montant total de travaux de 20 456.76 €HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants : approuve les travaux cités, autorise M. le maire à solliciter une subvention d'un montant de 6 818.92€, au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2021.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.